

Le 24 mars 2022, à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

DATE DE LA CONVOCATION
18 mars 2022

DATE D'AFFICHAGE
18 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents : 13

Présents :

M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, M. Emmanuel DUMENIL, Mme Joëlle DANIEL, M. Jacques LEMAIRE, M. Michel HIRTZ, M. Ludovic BOURDIN, M. Philippe CLEMOT, Mme Caroline BOILLE, M. Didier THÉMÉ, Mme Nathalie GUENAUULT, Mme Karine BARTHELEMY, M. Arnaud TURMINEL.

Pouvoir(s) :

M. Bruno FENET a donné pouvoir à M. Emmanuel DUMENIL.
M. Cédric DE OLIVEIRA a donné pouvoir à M. Emmanuel DUMENIL.
M. Gérard DAVIET a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.
Mme Isabelle MELO a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.

Absents excusés :

M. Antoine TRYSTRAM, Mme Hédia GHANAY, Mme Régine HINET, M. Christophe LOYAU-TULASNE, Mme Céline DELAGARDE, M. Régis SALIC, Mme Mélanie FORTIER, M. Michel GILLOT, Mme Armelle AUDIN, Mme Betsabée HAAS, M. Grégory PODDA, Mme Sylvie POINTREAU, Mme Pascale DELAUNAY, M. Benoît BARANGER, Mme Axelle TREHIN, Madame Marie-Christine DE SAINT SALVY.

Secrétaire de séance : Mme Joëlle DANIEL

DELA 037 151 009 / 2022 – 7.6

FINANCES : Participation financière des EPCI pour l'exercice 2022

Le Comité Syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L. 5212-19 et L. 5212-20

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR :17....., CONTRE :0....., ABSTENTION :0.....

Décide

Article 1 : d'approuver les contributions financières 2022 des EPCI membres auprès du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL) comme suit :

	Participations EPCI 2022
Communauté de communes TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE	29 741 €
TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE	97 725 €
Communauté de communes GATINE CHOISILLES – PAYS DE RACAN	34 910 €
Communauté de communes CASTELRENAUDAIS	8 733 €
Communauté de communes TOURAINE EST VALLEES	8 892 €

Article 2 : d'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.



Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 24 mars 2022

Le Président,
Sébastien MARAIS


ANVAL
(Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire)

Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE